**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 39 (1901)

**Heft:** 11

**Artikel:** Vieilles choses

Autor: L.M.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-198671

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— Pas mal, merci n'et vous, Monsieur le Conseiller!

Une autre fois, le même syndic, qui s'était rendu au chef-lieu pour affaires, fit la question suivante à un citoyen qu'il rencontra dans la rue:

— Monsieur votre frère est-il z'ici aujourd'hui!

L'autre lui répondit alors en riant :

Non, Monsieur le syndic, il n'est pas t'encore z'arrivé!

On lui demandait, une autre fois encore, si la récolte en foin avait été de bonne qualité,

- Taisez-vous, répondit-il, les vaches t'en mangent que c'est effrayant!

Je pourrais en citer d'autres encore, tirées à la même source, mais je ne veux pas abuser de la patience du lecteur avec ces liaisons mal *t*'a propos.

L'article de l'honorable correspondant veveysan que j'ai cité au début de ces lignes, m'a remis à la mémoire deux petites histoires que je vais vous conter pour finir:

1° Un jeune Lausannois qui affectait certaines manières, beau causeur, phraseur mème, avait entendu dire d'une personne atteinte de sérieux maux de dents:

« Je suis malheureux, mes dents sont à peu près toutes cariées et sous peu, elles ne pourront plus servir à la mastication de mes aliments.

Ce mot de mastication, tout nouveau pour notre jeune homme, lui plut très fort; aussi quelques temps après, atteint lui-même d'un tout petit bobo aux dents, il s'empressa de lancer le mot au premier ami qu'il rencontra.

— Tais-toi, lui fit-il, je souffre extraordinairement; mes dents du reste ne valent plus rien pour la mortification des aliments.

Rappelons enfin un mot bien connu, mais toujours amusant:

2° C'était sous l'ancienne organisation militaire. Il y avait avant-revue à X et le vieux colonel R. faisait l'inspection des sacs, alignés et ouverts devant la troupe.

Avisant un des hommes qui paraissait n'avoir pas tous les objets prescrits, le colonel lui fit en passant :

 Je vois dans ce sac bon nombre d'objets qui n'y sont pas.

## Cllia dâo vilho cordagni.

Lè z'autro iadzo, quand on avâi fauta d'ardzeint, on ne corattâve pas tant dein le banques coumeint ora; on allâve tot bounameint eimprontà à on vezin que vo fasăi lo serviço sein pi vo demandà on papai et quand on avâi po reindre, on reindai et tot etai de.

Må, allà l'ài vai ora, son dài oquiè à cauquon et qu'on ne pouéssè pas payi tot lo drai, vo z'itès su d'avài dao papai timbra et lè protiureu à voutrès trossès.

Ora, vo sédès que cllião que tignont dài boutequès dussont payi lão martchandi à trai mai; lè fournisseu lão z'einvouyè on bocon dè papai, don onna traita, que passè dè banquès ein banquès et que faut payi quand l'arrevè, se n'ont pas l'ardzeint, l'ont dâi frais dâo to naire, lè mandats sont astout quie et pâovont mimameint lão férè férè lo botetiu.

Ya dza grantein, l'âi avâi à B... on bon vilho cordagni que ne savâi pas cein que l'étâi que cliiao traitès et que cognessai rein à totès cliiao manigances de martchands de vela. Ne tegnai min d'écretourès, ka sè rassovegnai prao quand on gaillà l'âi dévessai on ressemeladzo aobin por quoui l'avâi fé dao naovo à crédit. Quand l'atsetave dao coai, lo payivè se l'avâi la mounïa et se n'ein avâi min, raglliàve quand l'avâi teri oquiè. C'étâi on bin brav'hommo et on tot crâno cordagni, pisque retacounave lo syndico, plliantave dai tatsès à l'assesseu et

fasâi mimameint dâi solâ nâovo po lo menis-

Adon on iadzo, noutron cacapédze sè trovà ein retà po payi et n'avài rein pu bailli ào comis dè son martchand qu'avài dza passà dou à trai iadzo à la boutegua po rein.

à trai jadzo à la boutequa po rein.

Lo fournisseu, qu'avâi fauta d'ardzeint, l'âi einvouyè adon 'na lettra ïo y'avâi:

« Je vous avise que si vous ne me couvrez pas du montant de votre débit... »

Lo cordagni, ein liaiseint cliia lettre, s'arrêtè franc, criè sa fenna et l'âi fe:

— Est-te que t'as on débit, tè? on débit dè quiet? pas on débit dè vin portant?

Ma fai, la fenna, que ne l'âi compregnai rein non pllie sè dese: « Cé martchand est fou; l'est on tadié, que ne sa pas cein que dit! »

Et l'ont dégrussi la lettra, pu l'ont fottia dein lo fornet.

Lo fournisseu, quand ve que lo cordagni ne l'âi répondâi rein l'âi einvouyè adon on autra lettra que faillài signi po la reçaidrè et quand lo facteu la l'âi apporta ein l'ein deseint: « Une lettre chargée! » lo pourro cordagni preind poaire; sè créyai que petêtrè l'autro avâi fourrà dè la pudra àobin 'na cartouche dè dynamita dein la lettra po férè chàotà la baraqua pace que ne payivè pas, assebin n'ouzàvè pas l'àovri et sa fenna, qu'avâi poaire d'on malheu, sè catsivè dza pè derrai lo fornet; mà tot parai lo vilho eimpougnè on trantset, et, ein gruleint qu'on dianstre, l'àovrè tsau pou la lettra; mà l'a recaffà qu'on tonaire, kà l'autro l'âi marquàvè: « Je tirerai sur vous... »

— Mâ! mâ! se sè dese, po su l'est fou! vouaite-vai, se fà à sa fenna, l'écrit que vào mè teri dessus! Que vignè pi lo gaillà et on va lo férè eimbarqua po Gery!

Noutron cacapédze ne s'est adon perein ein cousenà dè l'afférè et tapàvè la semelle, terivè lo legnu lè dzo d'après coumeint se n'étài dè rein; mà vouaiquie on bio matin l'autro que r'écrit 'na pancarte ïo y'avài: « Je tire à vue sur votre caisse. »

sur votre caisse. »
Adon quand l'eùt sondzi on bocon, lo vilho, ein sorizeint, va preindre pè lo fond dè la boutequa 'na vilha tiéce ein sapin ïo fourràvè lè retaillons dè coai que fasâi, dâi vilha chargues so copàvè po férè lè ressemeladzo, et autrès bougréri et met cllia tiéce dévant sa boutequa ein deseint: « Pisque vâo teri su la tiéce, l'âi farâ pas grand mau? »

#### Vieilles choses.

Nos registres d'état-civil à l'origine. — M. Muret, pasteur à Vevey, en 1766, a publié, cette année-là, un Mémoire sur la population dans le Pays de Vaud, qui nous fournit de très curieux renseignements. Nous y voyons entre autres qu'avant le commencement du xyım siècle, il n'existait aucun registre d'état-civil régulièrement tenu dans notre pays. Aussi, lorsqu'on veut faire quelques recherches en vue d'établir des comparaisons entre la population vaudoise d'alors et celle d'aujourd'hui, ces recherches ne peuvent remonter bien haut, car les renseignements manquent totalement.

On ne possède que deux registres mortuaires du xvn' siècle, l'un tenu par le pasteur de Palézieux, de 1646 à 1680, l'autre par celui de Pully, de 1617 à 1628. Mais ces deux ecclésiastiques qui n'avaient pas eu de prédécesseurs, n'eurent pas non plus de successeurs. Celui de Pully, dont le registre était le mieux tenu, interrompit tout à coup ses inscriptions dès 1665.

On est porté à croire qu'on lui défendit d'enregistrer les morts, ou qu'il le fit par lui-mème, croyant s'apercevoir que cette liste détaillée des décès effrayait ses paroissiens dominés par des idées superstitieuses.

Ce qui le fait supposer, c'est qu'après douze

ans d'inscriptions exactes, la peste survint, qui fit à Pully de très grands ravages. Cette peste finie, le pasteur se contenta d'indiquer en bloc le nombre de personnes mortes de la peste. Ce fut là sa dernière inscription mortuaire, car ce brave homme était accusé d'avoir attiré sur son peuple la vengeance céleste.

Survint un gros procès qui fit reconnaître la nécessité d'un registre mortuaire régulier. A cette occasion, quelques localités en créèrent; et en 1708, une première ordonnance fut rendue, qui ne déploya cependant ses effets d'une manière un peu complète et générale qu'après l'arrêt de décembre 1727 qui renouvelait la première ordonnance.

Il résulte de cet état de choses que, dans de nombreuses paroisses, les registres mortuaires anciens sont si défectueux, qu'on doit les tenir pour nuls.

Ecublens. — Une bonne œuvre. — Nous apprenons avec grand plaisir que Madame docteur Recordon, à Ecublens, vient de donner à la Société de la Bibliothèque de cette localité le terrain nécessaire à la construction d'un bâtiment près de la gare de Renens, comme salle de réunion et bibliothèque.

Cette création, désirée depuis longtemps déjà, sera accueillie avec joie, car elle deviendra un véritable bienfait pour toute une catégorie de gens, notamment de nombreux employés de chemin de fer, qui n'avaient d'autres lieux pour écouler leurs heures de loisir que leur chambre solitaire ou le cabaret. Ils trouveront sans doute dans le local projeté, le confortable nécessaire pour y passer quelques heures de la soirée. Une bibliothèque, soigneusement composée, leur procurera le délassement d'une lecture à la fois saine et instructive, des locaux enfin qui deviendront un agréable rendez-vous d'amis et de connaissances.

#### Problème.

On me sert régulièrement une rente viagère de 4000 francs par an. J'ai en outre une fortune personnelle dont le ½ em rapporte le 5 % op ar an, le ½ le 4 ½, le ½ le 4 ½ et le ½ le 4 %. Le reste ne me rapporte rien. Or, il arrive que dans les années bisexulles, j'ai 45 centimes de moins à dépenser par jour. Quel est le montant de ma fortune personnelle?

THÉATRE.— Jeudi soir on a joué le Barbier de Séville. Toute spirituelle qu'elle est, la comédie de Beaumarchais n'a plus son succès de jadis. Elle a vieilli. Il lui faut, pour retrouver ses attraits, la pétillante musique de Rossini. La comédie a passé, l'opéra reste et restera longtemps encore. Il est vrai que, jeudi soir, nos artistes ne nous ont pas semblé aussi heureux que d'habitude. Bartholo et Figaro, surtout, n'étaient pas tout à fait ce qu'ils devaient être. Nous eussions aimé voir M. Darcourt dans ce dernier rôle.

Demain, dimanche, **Le régiment,** grand drame militaire.—Jeudi, **Les remplaçantes**, de Brieux Lausanne est, après Paris, la première ville où cette pièce est jouée. Encore une faveur que nous devons à l'intelligence et à l'activité de notre aimable directeur.

 $La\ r\'edaction$ : L. Monnet et V. Favrat.

# OCCASION!

Un solde **papier à lettre grand format,** défraîchi.

Ce papier, qui sera vendu à **très bas prix**, pourrait, entr'autres, être utilisé pour *brouillons*, par MM. les pasteurs, professeurs, écrivains, etc,

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.